



Editorial

Le Belvédère

de Saint-Nicolas



Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

21T, rue Sainte Colette

54500 Vandœuvre-les-Nancy

09 75 64 56 83 - 54p.nancy@fsspx.fr

N° 128 - Novembre 2022

Rappelé à Dieu

Nombreuses sont les expressions employées pour la mort de quelqu'un : on parle de son décès, qu'il n'est plus de ce monde, qu'il a « passé l'arme à gauche », qu'il nous a quitté, qu'il est parti... mais ont dit également que mourir, c'est « être rappelé à Dieu. »

Au permissionnaire qui jouit de son congé, on peut donner un ordre de rappel. Pour le retraité qui a quitté son labeur ou son service, de plus grandes nécessités peuvent amener à ce qu'il soit rappelé, tel l'ancien officier en cas de guerre. On peut être « rappelé sous les drapeaux. »

L'ambassadeur, dont la mission

Ordre de rappel

est achevée d'une manière ou d'une autre, on dit également qu'il est rap-

pelé dans son pays. Dans chacun de ces exemples, celui qui est rappelé dépend d'un supé-

rieur et il ne fait qu'obéir à un devoir

impératif. Après avoir accompli sa tâche, il dépend toujours de celui qui la lui a commandée, soit pour la poursuivre, soit pour en rendre des comptes.

Ainsi en est-il de nos vies : le bon Dieu nous a appelés une première fois à la vie éternelle au début de notre existence, marquant bien cet appel en lui joignant la grâce d'y parvenir au jour du baptême. Le temps que Dieu nous a donné pour y

pourvoir s'achève un jour et alors Il nous rappelle à Lui pour peser le poids de mérites de notre vie ici-bas et voir sa correspondance avec le Ciel à obtenir.

Nous sommes entièrement dans les mains de Dieu

et il peut disposer de chaque existence selon une durée que seule sa Sagesse connaît. Dieu

est l'auteur de toute la Création, et comme

tous ceux qui façonnent

des œuvres, Il peut

faire et défaire toute

chose à son gré. Sans y donner un

tour trop dramatique, celui qui

va mourir dit bien parfois que

« son heure a sonné ». Cette

dernière heure de toute une vie

est moins un terminus qu'un

ordre de départ : celui de se

présenter devant Dieu. Aussi,

celui qui a vécu toute sa vie

sous le regard de Dieu ne doit

pas craindre ce rappel, étant

resté constamment à l'heure de

Dieu. « Pour ceux qui vous sont

fidèles, Seigneur, la vie en effet ne leur est pas enlevée,

mais changée, et pour la destruction de cette

demeure terrestre, ils acquièrent une habitation éternelle

dans les cieux. ¹ »

« Bien plus qu'une fin inexorable, la mort est pour le chrétien une large porte ouverte sur l'éterni-

1- Préface des défunts.

té, qui introduit dans la vie éternelle.² » Pour que cette espérance se trouve en nous à l'heure de notre mort, il faut pour cela garder devant nos yeux le sens de notre existence terrestre, ne pas oublier le lien indissociable qui l'unit à notre destinée éternelle. C'est pourquoi, dans son infinie Bonté, Dieu se rappelle à nous de bien des manières au cours de notre vie. Sa Providence se dévoile à bien des égards pour que nous puissions en suivre les voies. Dieu attend que nous correspondions à cet appel

Ad quem venisti

entendu au baptême et tant de fois renouvelé tout au long des jours pour favoriser notre sanctification. Tels ces moines reclus dans leur cellule, nous devrions nous redire souvent ce mot que l'un d'entre eux avait fait graver sur le linteau de sa porte : « Ad quem venisti ? » Autrement dit, qu'es-tu venu faire ici ? Toutes les actions que l'homme entreprend ont un but, dans le cas contraire on dit qu'il est en train d'errer, comme s'il était perdu...

Nos âmes sont comme des lignes de pêche lancées par Dieu dans des eaux poissonneuses. Selon sa longueur, ce fil est comme notre ligne de vie : Dieu le remonte à Lui au moment opportun, de telle sorte qu'il ramène le produit d'une pêche fructueuse. Cependant, pour cela la ligne doit se laisser conduire par sa main qui, connaissant les courants, fait aller et venir son appât pour prendre du poisson. Si cependant l'hameçon

Ligne de vie

se prend à opposer une résistance à la main qui le conduit, la ligne peut alors casser et le précieux lien qui le reliait au pêcheur se rompre, entraînant sa perte dans l'onde agitée des flots. Cependant ici-bas nous sommes seulement dans l'illusion de nous d'échapper à Dieu, et même si l'on peut vivre séparé de Lui et fuir sa volonté, on reste toujours gouvernés par sa main. « Vous êtes grand, Seigneur, dans l'éternité, et dans tous les siècles de votre règne ; parce que vous frappez et vous guérissez, vous amenez aux enfers, et vous en ramenez (mourir et ressusciter), et il n'y a personne qui puisse fuir votre main.³ »

Ainsi, notre vie est davantage dans la main de Dieu que dans notre propre main. Nous en sommes seulement l'intendant, comme le dit de nombreuses fois l'évangile, rappelant que ce que l'on attend d'un intendant c'est qu'il soit fidèle. Nulle âme ne pourra échapper au jugement de Dieu le moment venu. Celles qui auront fui leur devoir et Dieu Lui-même sans s'en repentir jusqu'au bout iront au feu éternel sans pouvoir se soustraire d'aucune façon que ce soit à la sentence. Tous alors reconnaîtront la justice de l'arrêt divin prononcé à leur rencontre.

« Demeurez dans mon amour³ » a dit Notre-

Seigneur à ses apôtres. C'est dans ce cas surtout que l'amour ne craint pas la mort. Ceux qui auront maintenu ce

lien avec le Ciel tout au long de leur vie ne feront que recevoir paisiblement l'appel au retour à Dieu. Ce sera pour eux la fin de l'exil, le retour des enfants à la maison du Père. Mais comme des enfants prodigues peut-être faudra-t-il d'abord faire amende honorable de bien des fautes et passer

Dans sa main



par le Purgatoire pour laver notre tunique des restes du péché avant d'entrer auprès des élus. Faisons donc usage du temps que Dieu nous laisse ici-bas pour travailler à nous purifier afin de nous éviter les souffrances qui tourmentent les âmes dans ce vestibule de l'éternité.

Pour garder cette bonne disposition de vivre unis à Dieu, il faut nous rappeler fréquemment le motif de notre vie et surtout que Dieu peut nous rappeler à Lui à chaque instant. Pour cela, nous pouvons faire nôtre cette prière qui demande la persévérance : « Puissiez-Vous nous accueillir à notre tour, au moment qu'il Vous plaira, après nous avoir guidés et laissés dans la chair aussi longtemps qu'il Vous semblera utile et salutaire.⁵ »

Abbé Grégoire Chauvet +

2- P. Gabriel de Sainte Marie-Madeleine O.C.D., *Intimité divine*, tome V, page 235, librairie du Carmel.

3- Tobie XIII, 1-2.

4- Jean XV, 9.

5- Saint Grégoire de Naziance.

Les Indulgences du mois de novembre

En ce mois de novembre 2022, nous souhaiterions rappeler les indulgences que la Sainte Église Notre Mère nous permet de gagner pour soulager les peines des âmes du Purgatoire.

Du 1^{er} au 8 novembre, il est possible de gagner chaque jour une indulgence plénière en visitant un cimetière et en y priant pour les défunts, au moins mentalement.

Il est possible de gagner une seule indulgence plénière du 1^{er} novembre à midi au 2 novembre à minuit, en visitant pieusement une église ou une chapelle et en y récitant le Pater et le Credo.

Ces indulgences sont applicables uniquement aux âmes du Purgatoire. Nous rappelons qu'une indulgence plénière est la remise de la totalité de la peine temporelle dont l'expiation est la condition préalable à l'entrée de l'âme dans la lumière de gloire.

Pour gagner ces indulgences, il faut aussi remplir les conditions ordinaires demandées par notre Mère la Sainte Église :

- être en état de grâce au moment de l'accomplissement de l'œuvre prescrite.
- se confesser dans les huit jours avant ou après l'accomplissement de l'œuvre prescrite (une seule confession suffit pour gagner plusieurs indulgences plénières).
- communier dans les huit jours avant ou après l'accomplissement de l'œuvre prescrite (une communion par indulgence plénière).

- prier aux intentions du Souverain Pontife, par exemple un Pater et un Ave, ou tout autre prière au choix (une fois par indulgence plénière).

- être détaché de toute affection volontaire au péché véniel.

Pour ceux qui désireraient approfondir leur connaissance des indulgences, nous proposons ici des extraits choisis tirés de l'*Enchiridion Indulgentiarum*, c'est-à-dire le document magistériel qui fait autorité en la matière.



Conditions ordinaires

" N. 17 - § 1. Pour avoir capacité à gagner des indulgences, il faut être baptisé, non excommunié et en état de grâce, au moins à la fin des œuvres prescrites.

§ 2. Cependant, pour qu'un sujet capable gagne des indulgences, il doit avoir l'intention au moins générale de les acquérir, et accomplir les œuvres imposées dans le temps fixé et de la manière prescrite, selon la teneur de la concession.

N. 18 - § 1. L'indulgence plénière ne peut être acquise qu'une seule fois par jour ; l'indulgence partielle peut l'être plusieurs fois.

N. 20 - § 1. Pour gagner l'indulgence plénière, en plus d'exclure toute affection au péché, même véniel, il est requis d'accomplir l'œuvre indulgenciée et de remplir les trois conditions : confession sacramentelle, communion eucharistique et prière aux intentions du Souverain Pontife [La Sacré Congrégation des Indulgences].

gation des Indulgences définit ainsi les intentions du Souverain Pontife : "l'Exaltation de la Sainte Église, l'extirpation des hérésies, la propagation de la foi, la conversion des pécheurs, la concorde et la paix entre les princes chrétiens "].

§ 2. Avec une seule confession sacramentelle, on peut acquérir plusieurs indulgences plénières ; mais avec une seule communion eucharistique et une seule prière aux intentions du Souverain Pontife, on n'acquiert qu'une seule indulgence plénière.

§ 3. Les trois conditions peuvent être remplies plusieurs jours avant ou après l'accomplissement de l'œuvre prescrite ; cependant, il convient de recevoir la communion et de prier aux intentions du Souverain Pontife le jour même où l'on accomplit l'œuvre.

§ 4. S'il manque la pleine disposition, ou si l'œuvre requise n'est pas entièrement exécutée et les trois conditions susdites ne sont pas remplies l'indulgence sera seulement partielle.

§ 5. La condition de prier aux intentions du Souverain Pontife est remplie si l'on récite à son intention un Pater et un Ave ; cependant les fidèles sont libres de réciter toute autre prière selon la piété et dévotion de chacun.

N. 23 - La récitation d'une prière en alternant avec un compagnon, ou le fait de la suivre mentalement tandis qu'un autre la récite, suffisent pour gagner des indulgences .

N. 24 - Les confesseurs peuvent commuer soit l'œuvre prescrite, soit les conditions, en faveur de ceux qui, tenus par un empêchement légitime, ne

peuvent les accomplir .

N. 26 - Les sourds comme les muets peuvent gagner les indulgences attachées à des prières publiques, s'ils élèvent vers Dieu leur esprit et leurs pieux sentiments, à l'unisson des autres fidèles qui prient dans le même lieu ; et s'il s'agit de prières privées, il suffit qu'ils les récitent mentalement, qu'ils les expriment par des signes, ou qu'ils les parcourent seulement des yeux ."

Indulgences pour les défunts



" § 1. Une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du Purgatoire, est accordée au fidèle qui :

1° visite dévotement le cimetière et prie pour les défunts, ne serait-ce que mentalement,

entre le 1er et le 8 novembre.

2° le jour où est célébrée la commémoration de tous les fidèles défunts visite pieusement une église ou un oratoire et y récite le *Pater* et le *Credo* [*l'enchiridion* définit que la visite d'une église ou d'un oratoire peut se faire depuis midi, la veille, jusqu'à minuit, le jour en question].

§ 2. Une indulgence partielle applicable seulement aux âmes du Purgatoire, est accordée au fidèle qui :

1° visite dévotement un cimetière et prie pour les défunts, ne serait-ce que mentalement [un jour quelconque] ;

2° récite dévotement les Laudes ou les Vêpres de l'Office des défunts, ou l'invocation *Requiem aeternam*."

Retour à la basilique



Après deux années particulières et des messes célébrées en plein air pour limiter les contraintes pour l'assistance, le doyenné faisait son grand retour dans la basilique du Bois-Chenu ce dimanche 2 octobre 2022. Avec un temps mitigé et une bonne participation de fidèles et de l'école de l'Etoile du matin d'Eguelshardt, la journée s'est déroulée paisiblement le long de la Meuse au rythme des dizaines et au son des chants et cantiques sur les quelques 17 km du parcours.

A 16h00, la messe solennelle a fait résonner les voûtes du sanctuaire et rempli de grâces les âmes pour cette rentrée en Lorraine !

Les trombes d'eau qui se sont abattues en début de soirée, nettoyant littéralement le parvis, ont témoigné que les oraisons « pour un temps serein » dites par les abbés du prieuré les jours précédents ont bien retenu les cataractes du ciel...



Le célébrant :
M. l'abbé François
Brunet de Courssou



Ballons, suture et fracture



Anecdote : les deux dernières semaines d'école, les enfants n'ont envoyé aucun ballon sur le toit des classes...



Alors que le cours de sport était sur le point de commencer, ce vendredi 7 octobre 2022, l'abbé Chauvet en profite pour dégager du toit des classes les ballons accumulés... Mais, alors qu'il passe sur le bungalow, l'échelle bascule sur la droite. D'un geste réflexe l'abbé tente de se raccrocher avec la main droite au faite du bâtiment modulaire, mais son poids allié à la vitesse de la chute ne lui permettent pas de se retenir et il vient heurter de face le sol.

Emmené au CMSI de la clinique d'Essey-lès-Nancy, les examens révèlent une fracture articulaire du radius droit (au niveau du coude) et une petite fracture dans le pied droit ; 10 points de suture viennent fermer le front.

Après avoir assisté à la messe comme les fidèles les trois premiers jours, l'abbé Chauvet a pu reprendre la célébration des Saints Mystères le 11, Maternité divine de la Vierge Marie. L'examen des 10 jours révèle la nécessité d'opérer la fracture du radius, ce qui est fait le 24 octobre, fête de saint Raphaël (qui signifie « médecine de Dieu »). Le ministère n'attendra pas, car tout se remet assez vite !

Merci beaucoup pour toutes vos prières !

Répartition des desservants des chapelles

- ◆ Abbé Grégoire Chauvet :
Nancy et Joinville
- ◆ Abbé François Brunet de Courssou :
Cheniménil
- ◆ Abbé Thierry Roy :
Ars-sur-Moselle et Les Eparges

Numéros de téléphones du prieuré

- ◆ 09.75.64.56.83 : Prieuré
- ◆ 03.54.17.03.75 : Abbé G. Chauvet
- ◆ 03.54.17.03.76 : Abbé F. Brunet de Courssou
- ◆ 03.54.17.03.77 : Abbé T. Roy
- ◆ 03.54.17.03.78 : Cours Sainte-Philomène

Urgence sacrements : appeler le premier numéro (Prieuré).

Messes dominicales du prieuré (en principe)

10h30	10h00	17h00	9h00	1 ^{er} et 3 ^{ème} dimanches 17h00
Chapelle du Sacré-Cœur 65, rue du Maréchal Oudinot 54000 NANCY	Chapelle Saint Roch 94, rue du Maréchal Foch 57130 ARS-sur-MOSELLE	Chap. de l'Annonciation 22, avenue Irma Masson 52300 JOINVILLE	Chap. du Sacré-Cœur 41, rue de la filature 88460 CHENIMENIL	Eglise Saint Martin 55160 LES EPARGES

Pour aider l'apostolat en Lorraine

Vous pouvez faire un don :

- ◆ Par chèque
à l'ordre du *Prieuré Saint-Nicolas*
- ◆ Par l'enveloppe du denier du culte dans la quête
- ◆ Par virement (cf. ci-contre)

Un reçu fiscal vous sera adressé sur demande.

Le compte à créditer est le suivant :

Titulaire : FSSPX PRIEURE ST.-NICOLAS-NANCY
Code Banque : 30002 Code Guichet : 05922 Compte n° 0000079346V
Clef RIB : 45
Domiciliation : CL BDI ROUEN SDC
IBAN : FR37 3000 2059 2200 0007 9346 V45 BIC : CRLYFRPP

